



Mutuelles et vote électronique : **existe-t-il encore des raisons d'attendre ?**

Livre blanc

Paroles d'experts



Sommaire

Introduction	3
Élections mutualistes : le point en 2019	4
Le vote électronique pour les élections dans les mutuelles	7
Élections mutuelles : vote par correspondance, vote en ligne, ou les deux ?	11
7 idées reçues sur le vote électronique pour les mutuelles	14
5 critères clés dans le choix de votre solution de vote électronique	19
Qu'exiger de votre partenaire de vote électronique ?	23
Conclusion	27
À propos	28



Introduction

Tous les deux, trois ou six ans, les mutuelles organisent l'élection de leurs délégués, portes-parole des adhérents. Avec l'évolution du digital, des modes de communication et de l'intérêt porté à ces élections, les mutuelles souhaitent les moderniser en passant au vote en ligne. Mais même si les promesses du vote électronique semblent intéressantes, le risque de perdre des votants au détriment de la légitimité des élus est présent et les empêche de franchir le pas totalement.

Beaucoup se tournent alors vers le vote mixte et laissent la possibilité à leurs adhérents de choisir entre vote par correspondance et vote par Internet. D'autres n'ont toujours pas franchi le pas du vote électronique.

Ce Livre Blanc s'adresse à toutes les mutuelles qui se posent encore la question du vote électronique pour leurs élections mutualistes et balaye les idées reçues grâce à des exemples concrets.



Élections mutualistes : le point en 2019



*Par Fabrice Fernandez,
Fondateur et expert
fonctionnel au sein
d'AlphaVote*

La mutuelle est un lieu très fort d'engagement citoyen. Et cela se confirme avec les élections mutualistes où les adhérents sont appelés à voter pour leurs représentants. Cependant, ces scrutins sont peu connus et les taux de participation sont parfois faibles. Or, les adhérents ont plus que jamais besoin de débats, d'échanges et de démocratie. Il est donc temps **de rendre ces élections plus attractives et de les faire évoluer**. Et c'est un des défis des mutuelles pour les prochaines années.



Un taux d'engagement dans la vie mutualiste hétérogène

Le secteur des mutuelles se divise en deux catégories : les mutuelles qui sont fortement liées à un secteur d'activité ou à une profession (la MAIF pour les enseignants, la MNM pour les militaires...) et celles plus généralistes qui se sont développées auprès d'un public plus large et sont moins liées à une corporation (telles que la MAAF ou la MACIF).

Les mutuelles telles que la MAIF ou la MNM ont gardé une identité sectorielle forte, suscitant un **engagement assez important de leurs adhérents dans la vie mutualiste**. En effet, le sentiment d'appartenance à un groupe renforce cette adhésion ; ils ont à coeur de défendre leurs intérêts spécifiques. Pour les mutuelles ayant fait le choix de se diversifier, leurs adhérents, de professions plus hétérogènes, se considèrent davantage comme des clients que des sociétaires et se sentent donc moins concernés par cette vie mutualiste.

Logiquement, le taux de participation est plus élevé dans les mutuelles "sectorielles", mais globalement, il tend à diminuer : pas assez de temps pour s'intéresser aux débats, manque d'information, peu de candidats aux élections... Les mutuelles doivent donc **trouver le bon équilibre pour susciter l'intérêt des sociétaires pour la vie mutualiste**, les impliquer pour obtenir leur avis sans leur demander trop de temps et sans déployer des moyens trop importants.

Les nouveaux enjeux des élections mutualistes

Aujourd'hui, **les mutuelles enregistrent environ 10 % de participation aux élections de leurs délégués**. Ces taux varient suivant les régions et les entités. Ces élections, dans leur forme classique, coûtent cher aux mutuelles : impression et envoi des bulletins de vote, achat ou location des urnes, présence d'un huissier, réquisition du personnel pour organiser le scrutin... Le premier enjeu est donc de diminuer les ressources allouées pour une meilleure productivité.


De plus, une tendance de fond se confirme : ce sont les seniors qui votent le plus. Ils ont le temps de s'intéresser aux élections et se sentent davantage concernés par les différents sujets abordés. Les mutuelles souhaitent donc **inciter les générations plus jeunes à voter** pour avoir une meilleure représentativité des adhérents au sein des assemblées et capitaliser sur l'avenir.

Enfin, la **représentativité des sociétaires** est un enjeu également important pour 2019. En effet, les délégués sont chargés de porter les intérêts des sociétaires lors de décisions importantes : les adhérents ont donc besoin de candidats qui leur ressemblent. Aujourd'hui, les représentants sont plutôt âgés et les femmes sont en minorité (environ 40 % des délégués).

Le secteur mutualiste souffre d'une image plutôt vieillissante, même si cela tend à changer. Pour se moderniser, les acteurs du marché misent sur le digital : s'ils ont tous un site Internet ou une application où leurs adhérents disposent d'un espace client, ils sont plus frileux concernant le vote en ligne pour leurs élections mutualistes. Pourtant, cette alternative contribue à leur modernisation et les rend plus attractives.

Il existe un risque que les mutuelles peinent à prendre qui est celui de **changer les modalités de scrutin**. Elles ne souhaitent pas le prendre au détriment de la participation et donc de la légitimité des élus. C'est pour cette raison que les systèmes de vote proposés aux adhérents incluent la modalité de vote papier et que cette modalité perdure dans le temps.

Les mutuelles sont donc toujours en **recherche d'alternatives**, qui leur permettront d'innover dans la dématérialisation tout en gardant intacte la sacro sainte participation gage de la satisfaction de leurs adhérents.



Le vote électronique pour les élections dans les mutuelles



*Par Kavitha Velichorpillai,
Directrice prospection au sein d'AlphaVote*

Aujourd'hui, au sein de toutes les entreprises, **la tendance est à la dématérialisation et à la transformation digitale.** Les mutuelles n'échappent pas à la règle et se modernisent en offrant à leurs adhérents de nouveaux moyens de communication : internet, appels visio, sms, application dédiée... Toujours dans cette démarche de transformation numérique, certaines mutuelles ont même adopté le vote électronique pour les élections des délégués. Alors, pourquoi pas vous ?



Vote électronique : un processus rapide

La logistique pour les votes par correspondance demeure contraignante : faire imprimer les courriers et les bulletins, acheminer le matériel de vote (urne, machine à lecture optique), assurer le dépouillement avec la présence d'un huissier... Avec le vote en ligne, tout est plus simple. Une fois la plateforme mise en place, il suffit de communiquer à chaque adhérent ses identifiants de connexion afin qu'il puisse accéder à son espace, consulter les listes et effectuer son vote.

Une fois le vote ouvert, vous pouvez, en quelques clics, suivre l'avancée de l'élection en temps réel, relancer vos adhérents par email ou SMS, communiquer sur les réseaux sociaux pour encourager la participation... Une fois le scrutin terminé, les résultats sont accessibles en quelques minutes, vous permettant ainsi de les diffuser rapidement. Vous pouvez également obtenir dans le détail tous les résultats suivant des critères fins : statistiques par catégorie d'âge, de sexe, socioprofessionnelle, région...

Les solutions de vote en ligne telles qu'AlphaVote sont intuitives et facile à prendre en main. Seule une formation rapide sera nécessaire à vos équipes pour s'approprier ce nouvel outil.



Fiabilisation du processus de l'élection grâce au vote en ligne

Sur le papier, **le vote par correspondance rassure les sociétaires quant à la fiabilité du scrutin**. Pourtant la sécurité de ce mode de vote peut rapidement être altérée par divers facteurs : l'impossibilité de vérifier l'identité des personnes remplissant le bulletin, les problèmes de délivrabilité des courriers, le mauvais remplissage du bulletin ou la mauvaise lecture lors du dépouillement, les risques de fraude...


Le vote électronique permet de sécuriser tout ce processus. Les actions sont tracées de A à Z et lors du dépouillement, il n'y a aucune possibilité de fraude car tout est automatique. Le système de scellement électronique est également très bien conçu et ne permet qu'au gestionnaires du scrutin, ainsi qu'aux membres des bureaux de vote, de verrouiller et de déverrouiller l'urne afin de procéder au dépouillement. En une vingtaine de minutes, les résultats sont restitués et consultables par tous les sociétaires.



Le vote électronique pour renforcer votre démarche RSE

Actrices de l'Économie sociale et solidaire, les mutuelles attachent une attention particulière à leur responsabilité sociétale. La préservation de l'environnement entre dans cette démarche. Avec **la dématérialisation de nombreux processus** (par exemple la télétransmission pour les remboursements des frais de santé, l'envoi de documents par email...), l'utilisation du papier a été considérablement réduite. Au tour des élections mutualistes d'être dématérialisées. Le vote par correspondance génère de nombreux déchets papier et des émissions atmosphériques liées à l'édition, au routage et au transport des courriers. En privilégiant le vote en ligne, **vous modernisez votre image et renforcez votre démarche de respect de l'environnement.**

Le vote électronique offre de nombreux avantages et tend à se démocratiser au sein des structures mutualistes. Véritable gage de modernité, il a pour vocation de faciliter la participation d'un plus grand nombre d'adhérents, notamment les nouvelles générations, qui ne prennent pas le temps de voter par correspondance. Le vote en ligne est également une démarche responsable sur le plan environnemental. **Alors, existe-t-il encore des raisons d'attendre avant de se lancer ?**



Élections mutuelles : vote par correspondance, vote en ligne, ou les deux ?



*Par Victor Granger,
Directeur commercial
au sein d'AlphaVote*

Les attentes de vos adhérents en termes d'offres et de services évoluent en permanence. Aujourd'hui, la tendance est à l'écologie, à la dématérialisation, à la fin du papier. Votre mutuelle a donc déployé un site internet, des applications, généralisé la correspondance par email... Mais vous utilisez encore le papier pour vos élections mutualistes. Alors, **comment digitaliser ce processus** ? Comment accompagner vos adhérents vers le vote électronique ? Quelle démarche adopter ?



Allier papier et digital

Pour une transition en douceur, nous vous préconisons dans un premier temps d'**allier vote par correspondance et vote en ligne**. Cela vous permettra de préparer progressivement vos adhérents au changement, en leur proposant de nouvelles façons de voter, sans imposer le numérique. En effet, sans cette transition, vous risquez de perdre une part de vos électeurs : les personnes âgées notamment. Nombre d'entre elles ne sont pas totalement à l'aise avec le numérique et préfèrent conserver le papier. Cependant, sans mise en place du vote en ligne, vous vous privez des voix de nombreux autres adhérents qui voient dans le numérique un véritable gain de temps : en quelques clics, leur vote est pris en compte.

En donnant la possibilité à vos adhérents de voter de la manière qu'ils souhaitent, vous garantissez un taux de participation plus important. Pour que cela soit efficace, vos électeurs doivent pouvoir choisir entre vote en ligne ou vote papier jusqu'au dernier moment. Envoyez donc à chaque adhérent ses identifiants de connexion pour le vote en ligne, ainsi qu'un bulletin papier.

Oser la rupture

Une deuxième option s'offre à vous : la rupture complète avec le vote par correspondance en basculant directement **vers le 100 % électronique**. Vous prenez alors le risque que vos électeurs les plus âgés ou les plus conservateurs ne comprennent pas ce choix soudain. Ils seront probablement réticents à utiliser le vote en ligne.

Cependant, ce choix peut se justifier par plusieurs arguments non négligeables. Tout d'abord, la suppression du papier permet de diviser les coûts de vos élections de manière considérable. En effet, vous n'avez plus besoin d'imprimer les milliers, voire les millions de bulletins de vote, de louer le matériel (urnes et lecteurs de bulletins de vote), de provisionner les frais d'affranchissement... Ce sont donc de véritables gains de productivité.

De plus, le matériel de vote (bulletins, enveloppes) envoyé par courriers à vos adhérents termine bien souvent à la poubelle : difficile de faire coïncider les impératifs de communication et vos responsabilité environnementale. Grâce à la dématérialisation des élections mutualistes, vous allez réduire votre empreinte carbone : moins de papier, moins d'énergie consommée pour le transport et l'acheminement des bulletins... Vous affichez ainsi une image moderne et responsable, cohérente avec les valeurs citoyennes véhiculées par les mutuelles.

Vous l'avez compris, deux approches peuvent être envisagées pour aller vers le numérique : mixte ou basculement complet. Si vous proposez le vote mixte (papier et en ligne) à vos adhérents, **il faut aborder cette étape comme une transition afin d'arriver progressivement au 100 % numérique d'ici quelques années**. Tout le monde en sortira gagnant : vous en termes de productivité et d'image, vos sociétaires en termes de temps et de représentativité.



7 idées reçues sur le vote électronique pour les mutuelles



*Par Yann David, Fondateur
et expert technique
au sein d'AlphaVote*

Le vote par Internet se développe pour bien des scrutins (les élections professionnelles, les référendums d'entreprises, les assemblées générales...). Le vote mutualiste tend donc à se diriger vers l'électronique également. Pourtant, lorsqu'on évoque le vote en ligne pour l'élection des délégués, de nombreux freins subsistent : coût, déploiement, rupture numérique... **Et si tous ces points n'étaient finalement que des idées reçues ?** Balayons-les ensemble.

Idée reçue #1

Le vote électronique fait baisser le taux de participation

La première réticence concerne le taux de participation. Nombreuses sont les mutuelles qui craignent qu'il diminue considérablement avec le vote en ligne. Évidemment, tout changement entraîne quelques déperditions. Pour que cela n'arrive pas, il existe plusieurs alternatives. Tout d'abord, vous pouvez instaurer le vote électronique de manière progressive pour habituer vos électeurs à cette nouvelle manière de s'exprimer. N'hésitez pas à leur laisser le choix de voter par internet ou par courrier. Au fur et à mesure des scrutins, vous verrez que le taux de participation par le vote en ligne ne va cesser d'augmenter.

Idée reçue #2

Le vote électronique, c'est compliqué

Beaucoup pensent que le vote en ligne est trop compliqué pour les adhérents et qu'il n'est pas accessible à tous. Aujourd'hui, les plateformes de vote en ligne sont simples et intuitives : grâce à leurs identifiants, vos adhérents se connectent et votent en quelques clics. Pour l'électeur rompu aux usages numériques, **il est maintenant plus simple de voter sur Internet que par correspondance.**

Idée reçue #3

Les adhérents sont réfractaires au changement

Il est vrai que tout changement fait peur. Vos adhérents les plus anciens seront peut être déroutés, surtout si vous passez directement du 100 % papier au 100 % en ligne. Mais, avec une communication efficace et bien rodée, la curiosité de vos électeurs sera attisée. Vous pourrez ainsi **les accompagner dans ce changement**, avec une assistance téléphonique par exemple.

Idée reçue #4

Voter en ligne, c'est pour les jeunes !

Il est vrai que les nouvelles générations seront plus enclines à utiliser le vote en ligne. Mais **la dématérialisation se généralise** : des personnes de tous âges sont désormais habituées à utiliser Internet pour leurs démarches administratives ou dans leur travail et les seniors sont de plus en plus familiarisés avec les nouvelles technologies de par leur parcours professionnel. Les adhérents vont donc naturellement s'orienter vers des outils de vote en ligne.

Idée reçue #5

Les failles de sécurité sont plus importantes avec le vote sur Internet

La sécurité et la confidentialité des données sont primordiales pour vos scrutins. Le vote par Internet n'est pas moins garant de cette sécurisation que le vote papier, bien au contraire. En effet, **les solutions de vote en ligne respectent toutes les recommandations de la CNIL et sont auditées régulièrement pas des organismes de cybersécurité indépendants** pour assurer la confidentialité des informations.

Idée reçue #6

Avec le vote en ligne, le taux de contestation est plus élevé

Les mutuelles craignent bien souvent que les contestations et les réclamations soient plus nombreuses avec le vote électronique. Or, ce n'est pas le cas. En effet, le vote étant automatiquement pris en compte lorsqu'il est effectué en ligne, il n'y a pas de dépouillement physique, donc **moins de risque d'erreur ou d'interprétation liés à des bulletins annotés ou illisibles**.

L'authenticité du vote est d'autant plus garantie que les adhérents disposent d'un identifiant et d'un code unique, qui n'autorise qu'un seul vote.



Idée reçue #7

Déployer une solution de vote électronique, c'est trop long

L'effort de déploiement d'une solution de vote électronique peut être un frein pour certaines mutuelles. Certes, il est nécessaire de rédiger un cahier des charges, de co-construire la plateforme de vote en ligne avec votre partenaire, de faire des tests pour vérifier que tout fonctionne... Cependant, cet investissement sera largement compensé en gain de temps de dépouillement, de lecture des bulletins, de fiabilité, de restitution de l'information, d'accès aux statistiques... **C'est donc un investissement pour l'avenir.**

Vous l'aurez compris, le vote électronique n'est pas toujours perçu à sa juste valeur. En plus des gains de temps et des économies qu'il permet, il est également un gage de modernité et tend à attirer des populations qui ne se sentaient auparavant pas concernées par la vie de leur mutuelle. Si vous voyez d'autres idées reçues auxquelles nous n'avons pas répondu, consultez-nous et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information !



5 critères clés dans le choix de votre solution de vote électronique



*Par Fabrice Fernandez,
Fondateur et expert
fonctionnel au sein
d'AlphaVote*

Voici venu le moment crucial de la sélection de votre solution de vote électronique. Vous avez diffusé votre cahier des charges et vous commencez à recevoir des réponses de la part des éditeurs. Effectuer votre choix n'est pas chose aisée : en théorie, toutes les solutions semblent répondre à vos besoins. Pour vous faciliter la tâche, nous avons sélectionné **cinq critères clés que votre future plateforme de vote en ligne doit absolument remplir.**

1 Assurer le vote multicanal : par correspondance et électronique

Vous avez choisi une transition progressive alliant vote par correspondance et vote en ligne. Il est donc indispensable que le logiciel que vous allez choisir combine les deux modes de vote (par correspondance et électronique), tant pour l'élection que pour la restitution des résultats. D'abord, car cela vous permet un passage au vote électronique en douceur pour vos équipes, comme pour les électeurs. Et ensuite, car cela vous évite de traiter avec plusieurs prestataires.

N'hésitez pas à demander au prestataire de détailler le processus de traitement de votre dossier multicanal, d'étudier les outils qui seront à disposition pour vous assurer d'une qualité irréprochable et d'écouter les conseils sur-mesure qu'il pourra vous apporter au regards des contraintes imposées.

2 Répondre aux exigences juridiques

Autre critère non-négociable : **la conformité réglementaire exigée par la CNIL et le RGPD**. Lors des élections mutualistes, vous traitez de nombreuses données personnelles, qui doivent être cryptées et sécurisées. De plus, le vote est anonyme : vous ne devez pas être en mesure de connaître l'identité des votants. Il est donc indispensable que votre solution de vote par Internet respecte les nombreuses règles à ce sujet. Attendez de votre partenaire qu'il soit en veille juridique permanente pour que **sa solution soit conforme à toutes les évolutions réglementaires**.

Pour vous assurer de ces aspects, de nombreux experts indépendants (tels que Demaeter, Expertis Lab ou encore Airbus CyberSecurity) audient et certifient les solutions qui respectent les lois en vigueur. Ainsi, vous obtenez la garantie que votre solution est conforme.

3 Offrir une communication sur-mesure autour des élections

Pour maximiser la participation à vos élections mutualistes, nous vous préconisons de choisir une solution qui offre la possibilité d'**animer toute une communication autour de vos scrutins**. Cela se matérialise par l'envoi d'email et/ou de SMS tout au long des élections : invitations au vote, relances... mais aussi une assistance téléphonique. Grâce au suivi en temps réel, vous pouvez suivre l'évolution des taux de participation et définir des actions pour les augmenter, si nécessaire.

4 Être un pure-player du vote

Bien évidemment, nous vous conseillons de choisir une solution de vote conçue par un **éditeur spécialisé et expert** (élections mutualistes, élections professionnelles, démocratie participative, assemblées générales ...), et non une solution généraliste dont le vote électronique n'est qu'un module. Un pure-player connaîtra parfaitement vos enjeux et vos attentes et vous proposera les fonctionnalités dont vous avez réellement besoin, sans développements sur-mesure (plus longs et plus coûteux). Il n'essaiera pas non plus de vous vendre des services autres que l'organisation de votre élection.



5 Restituer des statistiques précises

Certains logiciels de vote en ligne offrent des statistiques précises, personnalisables et poussées, avec nettoyage et mises à jour de vos bases de données... Cela vous permet de disposer d'informations et de KPIs complets : âge, sexe, préférence de vote, CSP... pour **affiner votre communication et mettre en place des plans d'actions pour vos prochains scrutins.**

De plus, ces statistiques peuvent également être utilisées par d'autres services comme le marketing ou le commercial. Ainsi, vous disposez d'une véritable mine d'or pour améliorer la productivité globale et le service de votre mutuelle.

Bien évidemment la solution de vote électronique que vous allez choisir doit également être **intuitive et agile pour s'adapter à votre environnement de vote**, et surtout pour que vos équipes puissent facilement la prendre en main. Mais pour une expérience réussie, ne négligez aucun critère. Si vous souhaitez plus d'information, consultez-nous.



Qu'exiger de votre partenaire de vote électronique ?



*Stéphane Delcourt,
Product Owner au sein
d'AlphaVote*

Déployer une solution de vote électronique est un changement important. Il est donc crucial de bien choisir votre partenaire. **Expérience, agilité, taille de l'entreprise, connaissance du marché...** Petit tour d'horizon des qualités indispensables que votre partenaire de vote en ligne doit absolument avoir.

L'agilité pour disposer d'une solution sur-mesure

Le premier critère indispensable pour votre prestataire de vote par Internet est l'agilité. Il doit être capable **d'adapter la solution à vos besoins pour que votre environnement de vote colle à votre culture**, qu'il reflète votre image et qu'il reste familier pour vos électeurs. Le vote électronique peut d'ailleurs être directement intégré à votre site Internet ou à vos applications sur smartphone. Ce n'est pas vous qui devez vous adapter à la solution et aux processus du prestataire, mais l'outil et le service qui lui est associé qui doivent s'adapter à vos besoins.

La disponibilité tout au long du déploiement

Qui dit partenaire agile, dit partenaire disponible. Il est primordial qu'il vous accompagne tout au long de votre projet : de la réponse à l'appel d'offres jusqu'au résultat du scrutin. Le déploiement de la solution demande un suivi rigoureux, votre partenaire doit être capable de proposer un rétro-planning réaliste et pragmatique en mode projet, de répondre à toutes vos questions, de **vous challenger sur vos besoins** et de vous former à la plateforme pour rendre vos équipes autonomes.

La réactivité pour répondre à vos besoins

Même si cela paraît évident, il n'est pas toujours aisé de trouver un prestataire capable de répondre à vos demandes rapidement. Privilégiez donc un partenaire qui vous allouera un chef de projet chargé de vous suivre de A à Z, de répondre à vos exigences dans les temps les plus courts possibles, de **réaliser les ajustements que vous souhaitez et de faire le lien entre vos équipes et les siennes.**

La méthodologie pour vous rassurer

Il est toujours rassurant de faire confiance à un prestataire qui vous présente une **méthodologie claire et adaptée à vos attentes.** Chez AlphaVote, nous avons à coeur de vous accompagner tout au long du projet durant différentes étapes :

- **La phase de préparation** où tous les aspects techniques et les paramétrages sont effectués. C'est une étape cruciale incluant le planning de votre scrutin et la constitution d'une équipe projet fédérée autour du Chef de projet.
- **La phase de réglages**, où vos équipes travaillent avec les nôtres pour valider la constitution du matériel de vote (fonds de pages / personnalisations), effectuer les tests et sceller le système de vote.
- **La phase de scrutin**, où les emails (ou SMS) d'invitation et de relance sont envoyés. Le vote est ouvert, la plateforme est accessible pour les adhérents, qui bénéficient d'un support téléphonique. Et dans le cas d'un vote mixte, le matériel de vote par correspondance (bulletins, enveloppes) est également expédié.
- **La phase de dépouillement** avec le déverrouillage des urnes (électroniques ou physiques), la lecture optique des bulletins (si vous conservez le vote par correspondance), l'établissement du procès verbal ainsi que la proclamation des résultats.



L'expérience dans le secteur mutualiste

Privilégiez un partenaire qui présente de nombreuses références dans le domaine des élections mutualistes. Cela prouve qu'il connaît votre secteur, ses spécificités, la réglementation et qu'il saura vous proposer des fonctionnalités en phase avec vos besoins. Vous pouvez même échanger avec un de ses clients, pour avoir son retour d'expérience et pour qu'il vous aide à construire votre cahier des charges. **Les références dans d'autres secteurs seront aussi bienvenues** : cela montre que votre prestataire peut s'adapter à différentes structures et enjeux de scrutin. De plus, il sera capable de vous challenger sur des besoins auxquels vous n'aviez pas pensé et saura vous apporter un regard neuf et objectif.

Cette liste est évidemment non-exhaustive. Cependant, ce sont des critères à ne surtout pas négliger pour assurer la réussite de votre projet de vote en ligne. **Le choix du partenaire est tout aussi important que celui de la solution technique.** Un partenaire en qui vous avez confiance, organisé pour vous épauler au quotidien vous rassurera et facilitera votre transition vers le vote par Internet.



Conclusion

Vous l'aurez compris, le vote électronique n'est pas seulement une alternative pour vos élections mutualistes, c'est une évolution naturelle dans votre démarche de modernisation.

Cependant, soyez vigilants quant au choix de votre solution et votre partenaire de vote en ligne. Privilégiez le multicanal et l'accompagnement pour une transition réussie.

N'hésitez pas à contacter notre équipe, qui se tient à votre disposition pour échanger autour de vos projets.



À propos

Créée en 2007, AlphaVote est une solution de vote multicanal développée par la société Kercia Logiciels. Basée à Grenoble, AlphaVote est le seul acteur français contrôlant l'intégralité du processus de vote de la conception graphique du matériel de vote et des pages web, jusqu'au dépouillement, en passant par l'impression, la mise sous plis et le routage.

Grâce à de nombreuses références privées et publiques telles que Danone, Lafarge, Air France, MAAF, URSSAF, CPAM... l'entreprise a acquis une solide connaissance et une véritable expertise du vote multicanal.

ALPHAVOTE
V O T E M U L T I C A N A L



NOS BUREAUX À PARIS

Immeuble Nextdoor
16 rue Washington - 75008 Paris
Tél. +33 (0)1 83 62 54 79
contact@alphavote.com

NOS BUREAUX À GRENOBLE

30, chemin du Vieux Chêne
38240 Meylan
Tél. +33 (0)4 56 40 06 70
contact@alphavote.com

www.alphavote.com

